

de renseignements sur la conservation de la forêt et de la faune, l'expansion de l'industrie des arbres de Noël, l'amélioration des terres à bois, la préparation de renseignements destinés aux services de la presse et de diffusion, et l'aide technique aux exploitants de scierie.

**Nouveau-Brunswick.**—Environ 86 p. 100 de la superficie du Nouveau-Brunswick (27,835 milles carrés) sont classés comme forêts productives dont environ la moitié appartient à la Couronne du chef de la province. Environ 2 p. 100 sont la propriété du gouvernement fédéral et le reste appartient à des particuliers. Les résultats d'un inventaire provincial des forêts, faisant partie d'un inventaire national, ont été publiés en 1958. Le volume total de bois sur pied est estimé à 16,900 millions de pi. cu. (71 p. 100 de résineux et le reste, de feuillus).

La protection contre l'incendie, premier chef de la conservation des forêts, relève principalement du ministère des Ressources naturelles, qui s'occupe aussi de la protection du gibier, des parcs provinciaux, et de l'administration des terres provinciales de la Couronne. Un vaste programme de pulvérisations aériennes en vue de protéger le sapin baumier et l'épinette contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette est en voie d'exécution, depuis 1952, par une société de la Couronne, sous les auspices des gouvernements fédéral et provincial et des représentants des industries forestières. Des licences autorisent les exploitants à effectuer des coupes et à débarder les produits forestiers, en conformité des programmes d'aménagement et des permis de coupe. Les titulaires versent à la province des droits d'abattage.

Le Nouveau-Brunswick n'a pas d'organisme de recherches forestières mais il collabore avec le ministère fédéral des Forêts et du Développement rural dans ce domaine. L'Université du Nouveau-Brunswick a entrepris un petit nombre de travaux de recherches forestières en collaboration avec le Conseil national de recherches, le gouvernement provincial et d'autres organismes intéressés.

Dans le domaine de l'enseignement, l'Université du Nouveau-Brunswick offre des cours en génie forestier pour étudiants et pour diplômés; ces cours mènent au baccalauréat ou à la maîtrise en science forestière. Elle administre également l'école dite *Maritime Forest Ranger School* de concert avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, celui de la Nouvelle-Écosse et l'industrie privée. Les services de cours *extra-muros* de l'Université prêtent leur concours au gouvernement et aux organismes particuliers en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution de divers programmes forestiers. Le ministère provincial de l'Agriculture assure lui aussi un service de cours populaires en ce domaine aux propriétaires de boisés de ferme.

**Québec.**—Les forêts du Québec couvrent une étendue de quelque 378,000 milles carrés et s'étendent de la frontière sud jusqu'à une ligne irrégulière qui suit à peu près le 52<sup>e</sup> parallèle nord, et des frontières de l'Ontario à l'ouest jusqu'à une ligne irrégulière collatérale au littoral de l'Atlantique. De ces forêts, 34 p. 100 sont des concessions forestières ou réservées à des fins particulières en vertu de régimes d'aménagement forestier et servent surtout à alimenter les grandes usines de pâtes et papiers et les scieries de la province. Les forêts privées constituent environ 10 p. 100 de l'étendue globale des forêts, et produisent le quart environ de la coupe annuelle. Les autres 56 p. 100 n'ont pas encore fait l'objet d'inventaires et sont en grande partie inoccupés, mais seront probablement bientôt entièrement soumis aux régimes d'aménagement et prêts à l'exploitation afin de répondre à la demande toujours croissante de produits forestiers. Des travaux d'abattage sont actuellement en cours dans les zones accessibles.

La gestion des forêts publiques est confiée à la Direction des bois et forêts du ministère des Terres et Forêts du Québec qui en assure également l'aménagement, le contrôle et la surveillance. Dans certaines circonstances, quand les intérêts d'un groupe l'exigent, le ministère peut aussi s'occuper de l'aménagement de forêts privées. Il veille, directement